



Waremme, le 14 mars 2023

## Commission Locale de Développement Rural Compte rendu de la réunion du 12 mars 2024 – Rapport annuel

Membres de la CLDR :

**Présents** : 12 personnes : Valérie BLERET, Carine CLERISSE, Françoise COLLARD, Anne DESMET, Dominique DELCOURT, Murielle DELCOURT, Hélène FERON, Eric HAUTPHENNE, Joris HEIRBAUT, Bénédicte MARLIER, Vincent VAN GEEL et Anne DE SMET

**Excusés** : 4 personnes : François DEBEHOGNE, Marie DELANGEN, Valérie FRIPPIAT, Mathieu LAMBERT.

**Invitée** : Lidvine WEBER – Comme candidate à la CLDR et également présente pour la présentation du cœur de Warêt-l'Evêque en qualité de Conseillère en Aménagement du Territoire

**Pour la Commune** :

- Isabelle EBROIN – agent-relais de l'Opération

**Pour la FRW** : Aurélie VANDEBERG, agent de développement (remplacement de Marc Van Den Broeck pour la réunion)

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :

[https://drive.google.com/file/d/1kiB87\\_ORa5IKUslyWEzec8A3ldUEzURg/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1kiB87_ORa5IKUslyWEzec8A3ldUEzURg/view?usp=sharing)

### Ordre du Jour :

#### 1. Rapport annuel de la CLDR

#### 2. Suivi des projets en cours

- Bois de Ferrières
- Place Fayat
- Ecoles de Surlemez
- Cœur de Waret-l'Evêque

#### 3. Divers ?

- Françoise Collard signale qu'un habitant de Warêt-l'Evêque est intéressé à rejoindre la CLDR : Jean-Philippe BILLE.

La présidente de la CLDR accueille les participants et détaille l'ordre du jour. Les membres approuvent le compte-rendu de la dernière réunion/visite de terrain des 04 et 08/10/2023. Par contre, certains membres souhaitent revenir sur l'intégration des remarques de ce compte-rendu dans le projet définitif du Bois de Ferrières :

- Certains points d'attention signalés lors de la réunion et visite d'octobre 2023 n'ont pas été intégrés à la version définitive du projet.
- Cela concerne plus particulièrement les points suivants : le mirador, les feuilles, la galerie et les barrières. De plus certaines remarques comme les matériaux utilisés pour la passerelle : acier galvanisé et / ou acier corten sont mentionnés alors qu'il n'a pas été question d'acier galvanisé dans les premiers échanges avec le bureau d'étude. Après vérification, la passerelle avait été retirée du projet à la suite à la réunion technique avec le DNF.

Isabelle reprend l'historique des dernières étapes du projet :

- 04 10 2023 : réunion CLDR ;
- 08 10 2023 : visite de terrain ;
- 26 10 2023 : documents mis à jour par le bureau d'étude en fonction des remarques de la CLDR ;
- 30 10 2023 : retour par mail des réponses du Bureau d'études quant aux remarques soulevées par la CLDR ;
- 29 02 2023 : passage de la convention réalisation du développement rural au conseil communal \*

(\*) Isabelle signale que le Développement rural a fait une erreur dans les chiffres mentionnés dans la convention réalisation passée au conseil de février. La version corrigée devra repasser au prochain conseil communal (28 mars 2024).

A la suite de la relecture, dans son intégralité, du mail envoyé à la CLDR en octobre dernier, les réactions suivantes ont été formulées :

- La présidence de la CLDR signale que les réponses de l'auteur de projet étaient satisfaisantes et montraient une certaine ouverture / adaptation éventuelle des éléments lors de l'exécution.
- La Commune signale que l'artisan qui devra mettre en œuvre le projet dispose d'un cahier de charges mais qu'il devra en vérifier la faisabilité et proposer des plans d'exécution en adéquation avec les réalités du terrain. Dans ce cas de figure, il s'agit de pièces sur-mesure.
- Certains membres soulignent qu'il est important de se positionner maintenant et être clair dans le cahier des charges pour éviter les dépenses inutiles.
- Le souhait de Madame Ferron qui a marqué son désaccord par mail sur le projet définitif envoyé est de bien mentionner que les remarques de la CLDR n'ont pas été intégrées par le bureau d'étude. Et que si la commune valide ce projet c'est en connaissance de cause.

Il est donc décidé, vu le délai déjà reporté de la convention au prochain conseil communal, d'organiser une visio avec le bureau d'études et la CLDR pour entendre les explications du bureau d'étude quant aux choix qui ont été arrêtés dans le projet définitif, compte-tenu de son expertise.

Les prochaines étapes :

- Visio avec l'auteur de projet pour clarifier les points non intégrés ;

- Passage au Collège communal du projet définitif ;
- Passage au Conseil communal du projet définitif, CSC et convention réalisation corrigée ;
- Attente retour de la ministre avant de lancer le marché ;
- Le délai annoncé pour le lancement des travaux sera donc reporté.

Le Groupe de travail « communication » s'est réuni la semaine dernière avec Sébastien du Parc Naturel et Isabelle et 3 membres. Les éléments nécessitant un contenu didactique ont été ciblés. La quantité de « drapeaux » et de « souches » pourront être adaptés dans le CSC (quantités présumées).

## 1. Rapport annuel : présentation du bilan et échange

Aurélie rappelle les objectifs du rapport annuel qui est le moment de faire le point sur l'avancement des projets et sur le fonctionnement de la CLDR. Elle en rappelle les objectifs, les nouvelles parties compilées sous forme d'un tableau ainsi que le calendrier d'approbation.

### Bilan de la CLDR

4 rencontres se sont organisées en 2023 : 3 réunions CLDR et une sur le terrain au bois de Ferrières.

Un membre a présenté sa démission cette année ce qui porte la composition à 19 personnes, soit 13 citoyens et 6 élus. Cette dernière pose souci en regard du décret : nombre minimum de membre non atteint et  $\frac{1}{4}$  communal trop élevé par rapport au quota citoyen.

Une candidature d'un habitant de Warêt-l'Evêque (signalé en début de réunion) ainsi que la proposition de la commune de réintégrer Lidvine Weber, habitante de la commune et demande formulée auprès de Guy Gonne (ASBL Les Compagnons du Moulin) permettraient de renflouer le quota citoyen.

Au niveau des membres du conseil communal, proposition de retirer une élue : Geneviève Neerinck.

Cela porterait le nombre de citoyens à 16 et le nombre d'élus à 5 soit 21 membres. Cette composition sera actée dans le rapport annuel et passera également au conseil communal.

Rappel de la période de prudence électorale en 2024 qui implique que la FRW ne peut plus faire de réunions publiques entre le 1<sup>er</sup> juin jusqu'à l'installation des nouveaux conseillers communaux.

### Bilan des projets

10 projets sont toujours en attente, 11 projets sont **en cours de réalisation** (lot1, lot 2, lot3), 1 projet abandonné en 2023.

Pour la programmation à 3 ans, la proposition s'est basée sur la programmation de l'année passée et des projets non-réalisés :

- **2024** : 2.3 Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque
- **2025** : 1.2 Quartier du Part'âge : aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain
- **2026** : 1.6 Etude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation

Un tour de table est proposé afin que chacun se positionne individuellement sur le bilan présenté :

L'ensemble des membres sont satisfaits du bilan et ont peu de remarques. Ils soulignent plutôt certains projets programmés ou en cours comme importants : le projet de la Place Fayat à Lavoir, le cœur historique de Warêt-l'Evêque mais aussi l'amélioration de la sécurité Chaussée de Wavre.

Un membre s'exprime sur son souhait d'être informé des projets menés en lien avec les recommandations du PCM. Dans ce sens, Lidvine Weber informe le groupe que pour le projet 1.6 d'alternative en mobilité douce à la Chaussée de Wavre, le service communal est en réflexion pour un tronçon le plus proche de la nationale afin de rester dans l'objectif fonctionnel. La prochaine étape est la rencontre d'un « Monsieur Mobilité/Vélo » du SPW pour réfléchir aux possibilités.

Une question se pose également sur la vitesse autorisée communiquée sur les systèmes de navigation (GPS, Waze, ... ?). Exemple chaussée de Wavre à Warêt-l'Evêque le 50 n'est pas mentionné sur tout le tronçon comme indiqué sur la route. NDLR : Lidvine se renseigne sur cet aspect.

Il est demandé qu'une clarification soit faite entre le projet 1.3 et 3.9. NDLR : projet commun autour du quartier part'âge et des 3 phases indépendantes reprises sous forme de fiche-projet séparée :

- PHASE 1 : L'aménagement d'un espace public convivial (FP 1.2) -> *Projet maintenu car pourrait être activé pour un éventuel projet qui réponde l'objectif du PCDR qui consiste à "maintenir les aînés sur le territoire" (modèle TUBBE ?) ;*
- PHASE 2 : La création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes (FP 1.3) -> *Projet abandonné en raison du changement du taux de subvention en PCDR pour ce type de projet ; ce qui occasionnerait une charge budgétaire beaucoup trop importante pour la Commune (plus d'1 million d'euros sur fonds propres) ;*
- PHASE 3 : La création de sept logements locatifs (FP 3.9) : les logements locatifs de ce projet sont destinés à des catégories de la population qui rencontrent des difficultés à trouver un logement adéquat sur le territoire (séniors, familles monoparentales, jeunes ménages...) -> *Inscrit au lot 3, il a été décidé de ne pas l'abandonner à ce stade de manière à conserver une porte ouverte au cas où des opportunités pourraient se présenter.*

## 2. Suivi de projets

### Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque

Lidvine Weber présente un schéma d'intentions concernant les possibles aménagements du cœur de village, permettant de rendre les lieux plus conviviaux, de mettre en valeur le patrimoine, d'uniformiser les revêtements afin d'affirmer le caractère de la place, de préserver et valoriser les ouvertures paysagères, de faciliter les connexions entre les espaces, de sécuriser la circulation et faire la part belle à la mobilité douce.

Les options s'orientent dans ce sens :

- Aménager un réel espace de convivialité.
- Démolition du presbytère et aménagement de la parcelle en espace verdurisé calme (profiter du dénivelé pour faire un aménagement paysager en terrasse avec un mobilier qui pourrait par exemple épouser la pente et permettre une polyvalence (esthétique, ludique, fonctionnel, ...).
- Actuellement les revêtements sont multiples (hydrocarboné, graviers, pierre bleue, pavés rouge-brun, béton). Viser un revêtement uniforme au niveau de l'espace de la

voirie, de façade à façade, afin de marquer le cœur du village et favoriser les modes actifs.

- Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti (Burdinale, Marronnier, Eglise, bâti ancien).
- Préserver et valoriser les ouvertures paysagères. Apporter une connexion entre les espaces et un lien visuel entre le cimetière (et sa valeur patrimoniale et paysagère) et l'espace vert de la parcelle du presbytère.
- Mise en valeur de la Burdinale non pas par sa réouverture mais par l'évocation du passage du ruisseau.
- Le parking est limité à la rue de la Fontaine (partie Nord, diminution de moitié par rapport à la situation actuelle).

Les remarques des participants :

- La diminution du nombre de places de parking est une inquiétude relevée par certains participants. En semaine, le cas pose moins de souci, mais le week-end lors d'activités à l'église ou autres manifestations, le parking est un problème. Différentes solutions sont envisagées et doivent être étudiées (rue de la Burdinale, impasse ? ...)
- De l'autre côté, certains participants apprécient l'aménagement et trouvent important de marquer l'espace de convivialité (objectif du projet) et ne pas trop donner de place à la voiture. Un équilibre doit être trouvé.
- Il serait vraiment pertinent de disposer de tout l'espace (parcelles privées entourant l'église) pour réaliser un aménagement cohérent. Une rencontre de la commune avec les propriétaires sera organisée pour connaître les possibilités et évaluer les négociations possibles. Arguments avancés pour la discussion : prise en charge de la grotte, échange de terrain pour le pâturage des chevaux, zone de passage / promenade pour chevaux à créer ;
- Regret énoncé de ne pas reprendre dans ce projet l'îlot entre la rue du Bahy et la rue du Pairon. Cela avait été envisagé dans un premier temps quand l'ensemble des parcelles autour de l'église avaient été incluses.
- Voir l'avenir de la grotte (localisée sur parcelle privée) et vérifier si une partie de l'église n'est pas également liée au privé)
- La présence d'une zone de jeux avait été demandé au départ des consultations. A voir si ce point sera à nouveau évoqué vu la plaine de jeux aménagée au niveau du hall de sport et l'espace vert aménagé de manière polyvalente.
- Il est à noter que la rue de La Fontaine a déjà été inondée. L'avis de la Cellule GISER devrait être sollicité par la suite.
- Les bulles à verre devront être déplacées.

Pour la suite :

- Rencontre de la Commune avec les propriétaires des 2 parcelles privées. Le périmètre reste encore flou. Pas encore de démarche officielle de la commune. Seule une rencontre informelle entre certains membres de la CLDR et les propriétaires ont eu lieu ;
- Actualisation de la fiche une fois le périmètre arrêté.
- Présentation de la fiche actualisée en Collège/ CLDR.
- Dépôt du dossier lors d'une des 2 sessions annuelles du développement rural (mars et octobre).

Ce schéma d'intentions n'est qu'une illustration des objectifs poursuivis et n'est en rien un plan d'aménagement définitif.

### **Aménagement des abords des écoles de Surlemez**

La demande de subsides a été déposée comme convenu à la session d'octobre dernier mais n'a pas été retenue et sera donc réexaminée à la session de février 2024. Réponse attendue vers avril.

Une partie du projet sera financée avec le développement rural et l'autre partie sera incluse dans le prochain Plan d'investissement communal (PIC 2025-2028). Il n'a pas été possible de l'introduire dans le PIC actuel.

Il est demandé si les habitants ont été consultés sur la proposition d'aménagement. La consultation a eu lieu en septembre ; remarque sur le giratoire et point de détail sur l'espace partagé.

### **Aménagement de la place Fayat**

Suite aux deux accords de subsides obtenus l'année passée, l'auteur de projet a démarré son travail et a missionné un bureau sur une étude hydrologique pour la réhabilitation du bief.

L'acquisition de la parcelle a été actée au conseil communal de novembre ; 60 % de subsides obtenus pour ce point.

Aurélie demande l'avis au groupe de voir comment impliquer les citoyens et acteurs locaux dans les différentes étapes du projet (point demandé dans l'appel à projet maillage Vert et Bleu) mais aussi pour le développement rural.

Il est rappelé l'importance de travailler avec les membres de l'ASBL Les compagnons du Moulin. Si d'autres idées viennent au groupe après la réunion, ne pas hésiter à se manifester.

### **Aménagement du bois de Ferrières**

Le point a été abordé en début de réunion.

La réunion se clôture vers 22h20 avec l'annonce d'appels à projet et activités prochaines sur le territoire qui pourraient intéresser les membres de la CLDR :

- La publication récente d'un [carnet du patrimoine sur la commune d'Héron](#).
- L'[action Bewapp](#) qui se déroulera du 21 au 24 mars.
- La possibilité de rejoindre en tant que citoyen le réseau des « experts en biodiversité » sur le site « [La biodiversité dans ma commune](#) »
- Les [journées wallonnes de l'eau 2024](#) qui se dérouleront du 16 au 31 mars prochain avec une activité qui se déroulera sur le territoire à Lavoisier avec le 24/03/2024 à 10h00 (escapade le long de la Fosseroule) ;
- L'appel à projet Vis mon village à destination des habitants qui veulent réaliser un projet concret dans leur village/ quartier/ Appel jusqu'au 27/03/2024.

Pour le secrétariat de la CLDR, Aurélie VANDEBERG

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)*

---